



Compte-rendu de la réunion du mercredi 25 juin 2014 à 20h30

Lettre de convocation du 19 juin 2014

Président du Conseil : Monsieur Gilbert DARTOIS

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 25 juin 2014 à 20h30, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BOUCHIND'HOMME, André COJON Jacques, COURBOIS Elisabeth, DARTOIS Gilbert, DELASSUS Maryse, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, DUEZ Christophe, GOILLARD Cyrille, MIVELLE Daniel, THELLIER Jacques.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Angélique FAVRE et Jacques THELLIER (procuration à M. André BOUCHIND'HOMME)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 12 juin 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

► DEMANDE DE MODIFICATION, PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ATRÉBATIE, DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TINCQUES.

Monsieur Arnaud CURDY fait connaître aux membres présents le projet d'agrandissement de l'actuel parc communautaire, sis route de Penin à TINCQUES.

Au jour de la présente réunion, et dès lors que la société ACM (construction de bureaux et d'un atelier de laminage de vis pour machines agricoles) et LES PORTAILS DES HAUTS DE FRANCE (fabrication de menuiseries) auront physiquement pris possession des parcelles ayant fait l'objet de leur demande de permis de construire, seuls 2,2 hectares resteront disponibles pour permettre l'accueil de futures entreprises.

Considérant ce qui précède, la communauté de communes souhaite donc procéder à l'agrandissement de l'actuel parc et créer une réserve foncière.

La mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est ici évoquée mais ne saurait aboutir avant 3 ou 4 ans environ. Entre temps, c'est à la commune de TINCQUES seule que revient la gestion de l'urbanisme et de son développement.

C'est la raison pour laquelle, la communauté de communes de l'Atrébatie souhaiterait que la révision partielle du PLU de la commune puisse être engagée sans délai par la Mairie de TINCQUES. Cette dernière devrait en supporter le coût estimé entre 8 000 et 9 000 €.

Deux hypothèses se présentent alors :

- ① soit la Mairie de TINCQUES procède à la révision de l'intégralité de son actuel document d'urbanisme
- ② soit elle met en œuvre une procédure dite « de projet » en définissant le plus clairement possible le caractère d'utilité publique, lui permettant de modifier ainsi une seule partie du PLU actuellement opposable.

Les principales questions soulevées sont alors les suivantes :

- Comment trouver le financement pour cette nouvelle procédure administrative alors que le budget ne semble pas pouvoir le supporter ? D'autant qu'il s'agit d'une estimation qui n'a donc rien d'officiel.
- Pourquoi ne pas envisager la révision totale du PLU qui permettrait de pouvoir modifier certains points des 8 zonages différents du document d'urbanisme qui posent problème dans la délivrance des actes actuellement ?
- Pourquoi envisager la révision partielle du PLU de manière à permettre l'agrandissement du parc communautaire alors que le projet d'installation de la SARL NORD AGRI SERVICE (l'Artésienne, M. Guy DUBOIS et Mme Sabine MOREEL) rue d'Izel au hameau de Béthencourt n'a fait l'objet d'aucune démarche de la Mairie ?
- Pourquoi imaginer de s'étaler à nouveau sur une zone à caractère agricole alors que les mêmes propriétaires et exploitants ont déjà fait l'objet d'une procédure d'utilité publique en 2003, lors de l'installation première du parc communautaire ?
- Pourquoi laisser croire à une aide financière éventuelle de la communauté de communes pour la procédure administrative de révision, alors que celle promise à l'occasion de l'installation des éoliennes n'a jamais été allouée à la commune ?

Une fois les débats terminés, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la procédure dite « de projet » qui pourra permettre la seule et unique extension du parc communautaire. Les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 09 dont 1 pouvoir (André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Gilbert DARTOIS, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR Bruno LEFEBVRE, Daniel MIVELLE et Jacques THELLIER)

ABSTENTION : 03 (Elisabeth COURBOIS, Maryse DELASSUS et Cyrille GOUILLARD)

CONTRE : 02 (Vincent DELION et Christophe DUEZ)

► TRAVAUX DE RÉHABILITATION, D'EXTENSION ET DE MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES SPORTS : DÉCISION MODIFICATIVE DE BUDGET

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée que, les crédits étant insuffisants, il y aurait lieu de procéder aux virements de crédits tels que détaillés ci-après :

SECTION	ARTICLE OPERATION	DESIGNATION	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
INVESTISSEMENT	2315-284	Défense contre l'incendie (tranche ferme)	21 000	
INVESTISSEMENT	2315-285	Travaux de borduration de la route départementale 77	4 000	
INVESTISSEMENT	2313-273	Travaux de réhabilitation de la salle des sports		25 000

Le Conseil municipal accepte les virements de crédits ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15